



Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

*Edition N°13
Janvier 2013*

Gazette de la Petite Meurthe

Mairie : 1145 route départementale 73
88230 BAN SUR MEURTHE-CLEFCY
Tel : 03 29 50 30 18
Fax : 03 29 50 42 51
Courriel : bansurmeurthe-clefcy@wanadoo.fr
Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Mercredi :	8h00 à 11h30
Jeudi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Vendredi :	8h00 à 11h30
Samedi :	8h00 à 11h00

Permanences du Maire : 9h00 à 11h00 lundi, mercredi, vendredi et sur rendez-vous



Maire : Christian HERRY
Première Adjointe : Nicole STRABACH
Adjointe communication : Sylvia DIDIERDEFRESSE
Adjoint Spécial du Grand Valtin : Gérard FABRIZI
Conseillers Municipaux : Christian BARADEL, Patrice BOUX, Lydia CUNY, Roger CYPRYSZCZAK,
Philippe DULAC, Liliane DURAND, Claude ETIENNE, Guy MATHIEU, Alain MEYER, Gilbert THIRIET

Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,



Tous les ans, à la même époque nous diffusons notre gazette qui est la treizième depuis le début du mandat. Elle reste ouverte à tous ceux qui souhaiteraient s'y exprimer et j'espère qu'une fois de plus elle répondra à vos attentes avec ses articles largement illustrés relatant la vie locale.

L'année 2012 est passée, avec un nouveau Président, des joies, quelques succès mais surtout une crise économique qui persiste, privant bon nombre d'entre nous de leur travail.

Pour nous élus, outre les difficultés budgétaires, la nouvelle année s'annonce chargée et certainement animée avec la réforme de l'intercommunalité imposée par la loi mais néanmoins nécessaire. En effet, aujourd'hui à l'époque de la mondialisation, nous ne pouvons plus rester isolés dans nos fonds de vallées de plus en plus désertés par l'industrie. Pour être plus forts, plus dynamiques, il faut se regrouper en raisonnant en logique de vallée. Des discussions sont en cours avec nos voisins d'Anould, Saint-léonard et Saulcy sur Meurthe en vue de la fusion éventuelle de la CCHM et de la CCVM. Quant au Valtin, il souhaite aller avec la Communauté de Communes des Lacs et des Hauts-Rupts (Gérardmer).

Des décisions devront être prises très rapidement, faute de quoi c'est le Préfet qui tranchera pour la mise en application de la nouvelle carte intercommunale dès le 1^{er} janvier 2014.

Pour conclure, sur ces bonnes paroles, permettez-nous, le Conseil municipal et moi-même, de vous présenter tous nos vœux de santé et de bonheur pour 2013 !

Bien à vous,

Christian HERRY

Conception et rédaction : commission communication composée de Christian HERRY, Lydia CUNY, Roger CYPRYSZCZAK, Sylvia DIDIERDEFRESSE, Liliane DURAND, Nicole STRABACH
Crédit photos : commune, associations, entreprises et habitants
Imprimé par nos soins, interdit de jeter sur la voie publique.

VIE LOCALE

RECOMPENSES MAISONS FLEURIES 2012



Suite à plusieurs passages au fil des rues de la commune, le jury, composé de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Claude DOERFLINGER, Christian HERRY et Nicole STRABACH, a finalement arrêté son choix sur 15 maisons.

La remise des prix a eu lieu le 16 décembre dernier en présence de tous les acteurs du fleurissement de la commune : employés municipaux, l'association Patrimoine et Nature, et l'école.

Les nouveaux habitants de la commune étaient également conviés à cette manifestation.

1^{er} PRIX

- 1) Juliette et François LINON
- 2) Joëlle et René GRANDJEAN
- 3) Denise et Rémy PERROTEY

2^{ème} PRIX

- 1) Marie-Paule et Joël BARADEL
- 2) Marie STRABACH et Joël GUILLEMIN
- 3) Mauricette et Bernard COLIN
- 4) Lucette et Guy HERRY
- 5) Marie-Jeanne HERRY
- 6) Annette DURAND

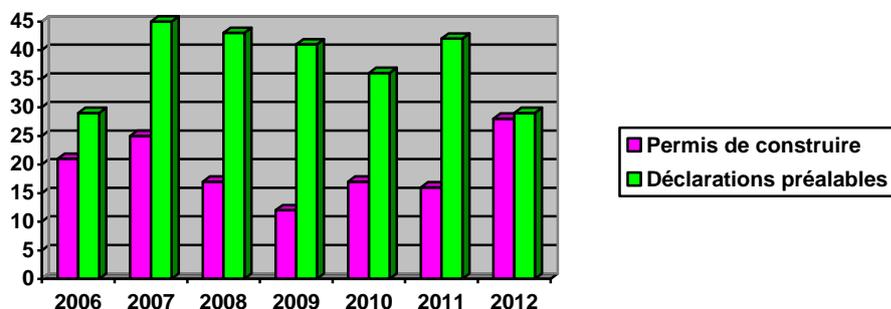
3^{ème} PRIX

- 1) Mireille et Yves MASSEROLI
- 2) Alexandra et Sébastien BARADEL
- 3) Marie-Paule et Jean-Paul TOUSSAINT
- 4) Annie et Jean-Charles SAVIO
- 5) Françoise et Marcel BOUX
- 6) Charline et Maurice BASILLE
- 7) Joëlle et Michel PARIZOT

Félicitations aux lauréats et merci à toutes les familles pour leur contribution à l'embellissement du village.

DOSSIERS D'URBANISME

28 demandes de permis de construire ont été déposées au cours de l'année 2012 parmi lesquelles 16 concernent de nouvelles habitations ou la création de logements dans des immeubles existants.
29 déclarations préalables ont été enregistrées (abris de jardin, serre, appentis, garages, pose de fenêtres de toit type velux, petites vérandas, clôtures etc....)



LISTE DES AIDES COMMUNALES

Une prime au ravalement de façades de 12.5 % du montant des travaux, plafonnée à 686 € ou 343 € selon les cas, est attribuée aux 6 premiers dossiers déposés chaque année.

Une participation de 250 € est accordée pour le branchement électrique des résidences principales nouvellement construites.

Une prime de 20 € est versée à tous les enfants nés dans l'année lors de l'ouverture d'un compte à la Caisse d'Epargne par les parents.

Une aide à hauteur de 75 € est attribuée pour le séjour de vos enfants de moins de 16 ans, en Colonies de vacances, Centres aérés, Classes de découverte, Classes de mer et voyages pédagogiques. Cette participation versée aux familles ou organismes sur présentation de la facture est valable une fois par an et par enfant.

Prise en charge des vignettes de transport scolaire jusqu'à la classe de Terminale (générale, technologique ou professionnelle).

TARIFS 2013



ATELIER DE DISTILLATION :

Cette saison, l'atelier communal fonctionne du 1^{er} décembre 2012 au 17 mai 2013.

Le kilo de matière à distiller est facturé 0.15 € depuis le 1/01/2009.

LOCATION DE SALLES COMMUNALES

➤ Salle de catéchisme (ancien presbytère) : capacité d'accueil de 10 personnes maximum, gratuite pour les habitants et associations de la commune.

➤ Salle des fêtes : capacité maximale de 120 personnes, sans but commercial

	Associations communales et habitants	Associations et personnes extérieures à la commune
Bal, fête de famille, repas	100 €	200 €
Apéritif	50 €	100 €
Chauffage, électricité	Du 1er novembre au 30 avril : forfait de 18 € Du 1er mai au 30 octobre : forfait de 6 €	

➤ Salle du Grand Valtin : capacité d'accueil de 55 personnes maximum, sans but commercial

	Associations communales et habitants	Associations et personnes extérieures à la commune
Bal, fête de famille, repas	60 €	100 €
Apéritif	31 €	31 €
Chauffage, électricité	Du 1er novembre au 30 avril : forfait de 15 € Du 1er mai au 30 octobre : forfait de 5 €	

➤ Tente de réception, tables et bancs

	Associations communales	Habitants
Tente	45 €	80 €
Tables et bancs	20 €	20 €

CANTINE :

Les tarifs des tickets augmentent de 1.5% ce qui porte leur montant à :

Ticket enfant : 3.70 €

Ticket adulte : 6.00 €

Les temps de garde et frais divers sont pris en charge intégralement par le budget communal.

GARDERIE :

Les tarifs de la carte de garderie regroupant 15 demi-heures augmentent de 0.15 € ce qui porte leur montant à : Carte **bleue** pour le 1^{er} enfant : 7.80 €

Carte **verte** pour le 2^{ème} enfant : 5.25 €

Carte **Orange** pour le 3^{ème} enfant : 3.90 €

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Tarifs de l'eau (commune):

Le Conseil Municipal a décidé de MAINTENIR les tarifs de l'abonnement à 84 € TTC et du prix du m3

: Tarif ordinaire : 0.72 € le m3 TTC

Tarif agriculteur : 0.22 € le m3 TTC

A ces tarifs s'ajoute la redevance pollution versée à l'Agence de Bassin Rhin-Meuse.

Rappelons que tout problème lié à la distribution d'eau (fuite, baisse de pression...) doit être signalé à la Mairie, à défaut au Maire ou aux adjoints.

Tarifs assainissement (CCHM) :

Le conseil communautaire réuni le 13 décembre 2012 a décidé de maintenir le tarif de l'acheminement à 65 € HT et le tarif de la redevance à 2.13€ HT le m3 d'eau assainie.

Sont concernés uniquement les immeubles raccordés ou raccordables.

PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2012

Bien qu'une partie soit réalisée par des entreprises pour les gros chantiers comme la voirie, ou l'isolation, la tonte des grands espaces verts, la maintenance du réseau d'eau, ..., de nombreux travaux d'entretien sont effectués par notre équipe communale.

La commune emploie actuellement 11 personnes avec 5 femmes et 6 hommes.

Jacques THIEBAUT partira à la retraite le 1^{er} mars de cette année. Nous le remercions pour tout le travail accompli au cours de ces 39 années au service de sa commune. Il avait pris le relais de son père en avril 1974.

❖ COMMUNE

- Agrandissement du bâtiment de stockage à l'atelier de Sondreville
- Procédure de reprise des tombes abandonnées au cimetière communal avec établissement d'un règlement
- Achats de mobilier pour l'école, détaillé dans le bulletin d'octobre 2012
- Installation d'une épaveuse sur le tracteur Renault
- Remplacement des ordinateurs des secrétaires et installation du logiciel e-magnus
- Amélioration du réseau routier en collaboration avec l'ONF aux Grimels.
- Clôture des périmètres des captages et réservoirs d'eau potable

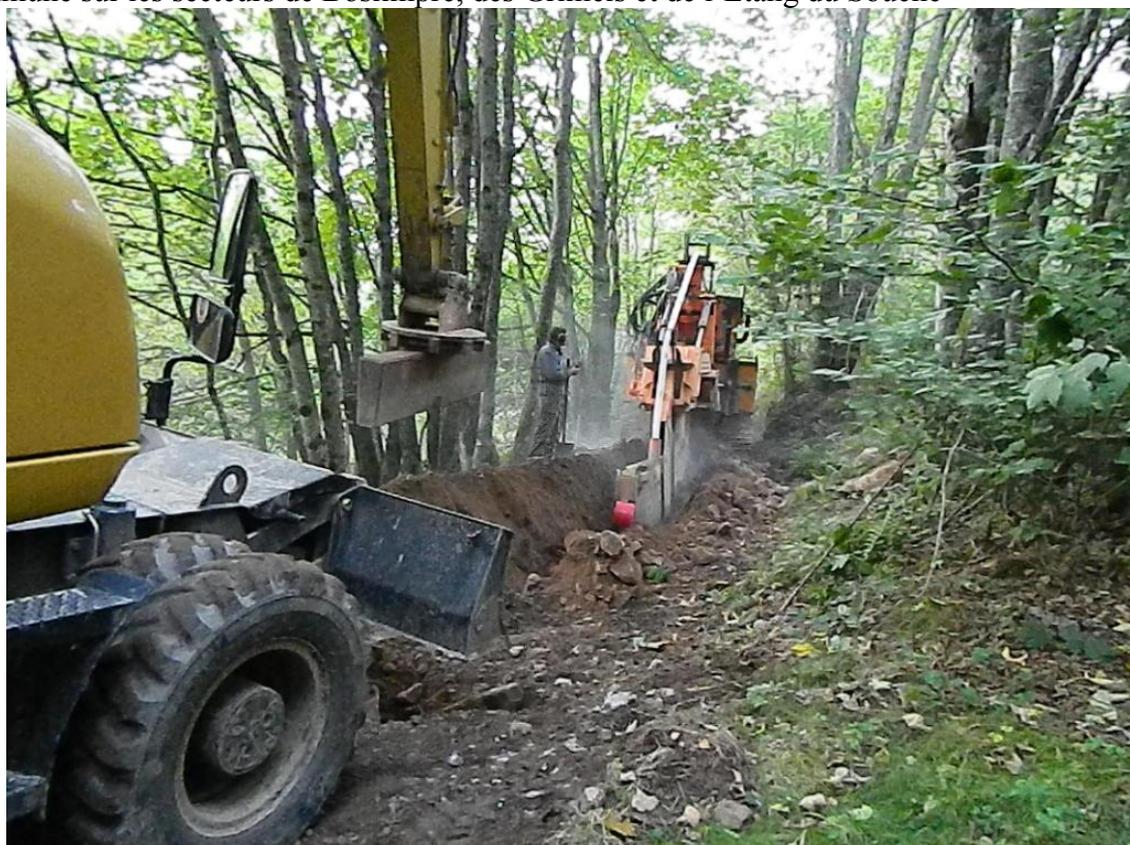


- Achat de parcelles ou sols forestiers jouxtant le territoire communal et plantation de 6 600 brins par le personnel technique
- Ouverture de pistes en forêt non soumise dans les secteurs de Sachemont et du Plainfaing

- Démarrage du schéma de distribution de l'eau



- L'ERDF a également engagé des travaux d'enfouissement de ligne moyenne tension sur notre commune sur les secteurs de Boslimpré, des Grimels et de l'Etang du Souche



2012, année de l'isolation :

Le chantier le plus important a été celui concernant l'isolation du bâtiment Mairie-Ecole avec le remplacement de fenêtres, l'isolation par l'extérieur de toute la surface suivant 2 procédés, et la régulation du chauffage pour réduire la consommation de fioul.



Le défibrillateur se trouve maintenant sur la façade nord du Presbytère

Dans un second temps, toutes les fermetures du Presbytère ont été remplacées. Nous pensons que certaines dataient encore de la construction du bâtiment à la fin du XVIII^{ème} siècle.



PRINCIPAUX PROJETS 2013

- Remplacement du Kangoo le plus ancien par un Berlingo neuf
- Réalisation d'un important programme routier suite à l'attribution de la subvention du Conseil Général. (Boslimpré, les Grimels, le Grand Valtin ...)
- Traitement de l'eau aux captages de Straiture et des Calèches (travaux imposés par la loi sur l'Eau)
- Aménagement de la cour de la classe maternelle
- Le site Internet de la commune va être mis à jour au cours de cette année. Il sera désormais administrable, ce qui signifie que nous n'aurons plus besoin de passer par un prestataire pour fournir les informations qui seront enregistrées directement.

Pour ce qui est de la RD73, le Conseil Général prévoit sa remise en état du Pont de Pierre à la départementale 415.

Ces travaux seront les bienvenus, vu l'état actuel de la chaussée.

Vie associative

Office de Tourisme des Vallées de la Haute Meurthe

DATE	INTITULE	LIEU
9 MARS	Loto de carnaval	Centre d'Animation Municipal FRAIZE
13 AVRIL	Gala de danse	Salle polyvalente FRAIZE
8 MAI	Festi Dog	Parc Nicolas Géliot FRAIZE
6 JUILLET	Nuit des Etoiles	Foyer rural MANDRAY
28 JUILLET	Foire aux myrtilles	Centre d'Animation + parc Géliot + rues + hall d'accueil de la Mairie FRAIZE
15 AOUT	Marche populaire internationale de montagne Jacky Brulley	Centre d'Animation Municipal + cuisine FRAIZE
8 SEPTEMBRE	Fête de la soupe Fête patronale	Centre d'Animation Municipal FRAIZE
21 SEPTEMBRE	Concert Yves Duteil	Salle polyvalente + Centre d'Animation Municipal + cuisine FRAIZE
20 OCTOBRE	Salon des Arts Créatifs	Salle polyvalente + Centre d'Animation Municipal FRAIZE
26 OCTOBRE	Loto d'Halloween	Centre d'Animation Municipal FRAIZE
15 DECEMBRE	Marché de Noël	Salle polyvalente FRAIZE

PETITE MEURTHE LOISIRS

Pour tout renseignement vous pouvez nous joindre :

Par courrier : Petite Meurthe Loisirs, 1199 RD73, 88230 Ban Sur Meurthe Clefcy

Par mail : pml@ban-sur-meurthe-clefcy.com

Par téléphone : 03 29 56 81 85

9 mars	Théâtre (troupe métamorphose)
23 mars	bourse puériculture 0/3 ans printemps/été
20 avril	bourse 4/14 ans printemps/été
7 juillet	marché artisanal
28 septembre	bourse 4/14 ans automne/hiver
19 octobre	bourse puériculture 0/3 ans automne/hiver
16 novembre	bourse aux jouets et skis

(Pour les bourses : le dépôt se fait le samedi et la vente, le dimanche)

PATRIMOINE ET NATURE

Nettoyage des calvaires (été 2012) par l'association Patrimoine et Nature de BsM-C-

18 calvaires existent sur tout le domaine communal. : 14 ont été nettoyés et 4 n'ont pu être faits.

un au Vic est en bois, un autre se situe sur un domaine privé, celui de la Blanche Femme à Straiture, réparé par nos soins, est difficilement accessible avec du matériel et celui du haut de la côte est totalement délabré depuis longtemps.

Ce travail a demandé beaucoup d'heures de travail, un premier passage avec un produit spécifique chloré pour décaper les mousses puis un 2ème d'un petit coup léger de karcher et enfin le dernier passage avec une laque de protection et ce travail a été réalisé par temps sec pour accentuer l'efficacité du nettoyage, mais le résultat est bon. Nous pensons que ce nettoyage a pu désormais accentuer leur visibilité, beaucoup plus marquée sur les pierres en grès rose que sur d'autres pierres, comme le grès gris qui compose certains croisillons (croix). Les calvaires sont généralement en bon état.

Des choses intéressantes sont à signaler, par exemple, à Sachemont un socle date de 1713 avec l'inscription suivante: « CETTE CROIX A ETE FAITE PAR JOSEPH BLAISE, LEONARD ANNECRIVELLE SA FEMME DESCM? Le ??-H-M-17X3. A Hadrimont il est de 1737 avec un texte flou en latin, un 3ème à proximité du moulin est de 1806. Mais il y a des décryptages à faire car le temps ayant fait son oeuvre, il est très difficile de récupérer toutes les écritures. Aucun calvaire n'est en monobloc, le passage de la révolution en est l'origine, mais les fûts sont tous en une seule partie.

On retrouve sur certains calvaires des choses intéressantes. Au Grand Valtin, au carrefour de la route de Balveurche et à Sachemont également, d'un côté de la croix figure un christ et de l'autre une vierge. Les motifs ciselés sont spécifiques. On reconnaît des losanges à 4, 6, 8 branches, des ostensoirs, des fleurs au nombre de pétales variable, des roses. Le christ est en croix, mourant, la tête inclinée à droite ou à gauche, les genoux un peu fléchis, mais les pieds ne sont pas superposés.

Nous avons à coeur de réaliser ce travail patrimonial de réhabilitation sur notre territoire communal et à faible coût. Bien entendu, il y a quelques épaufrures et déjointements qu'il faudrait refaire, mais une étude chiffrée serait nécessaire. (la mairie nous a fourni les produits de nettoyage)

Hubert Bartheld, président de l'association PATRIMOINE et NATURE de Sondreville au Grand Valtin



Hadrimont

Avant / Après

A côté du Monument

Avant / Après



Le vendredi 30 novembre, six personnes de l'association ont implanté 22 sapins et en ont décoré 20 sur le territoire communal tout au long de la RD 73, des rues Joseph Thiéry, de l'Etang, du Chêne, voie du Moulin, la Pellière, le Souche, Le Vic, Sachemont jusqu'à la bergerie. Une subvention exceptionnelle de la commune a été attribuée pour l'achat de nouvelles décorations car depuis 2006, Patrimoine et Nature se débrouillait avec les moyens du bord, récupération de guirlandes en tous genres, confection de déco, achat de petit matériel. Le temps un peu froid n'a pas gêné les décorateurs qui espèrent que « ce fleurissement d'hiver » a été apprécié des habitants et gens de passage dans notre commune.



TONIC SAVEUR CLUB saison 2012.

Forte de 30 adhérents (tes), le Tonic Saveur Club poursuit ses activités:

- cours de gymnastique tous les mardis soirs de 18 à 19h dispensés par Noëlle,
- animatrice brevetée qui propose des mouvements pour maintenir forme et bonne humeur
- cuisine une fois par mois où chaque membre prépare un menu complet différent.

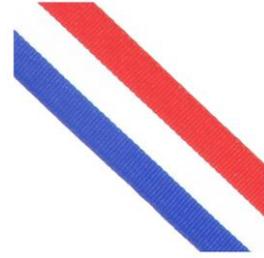
Une soirée cochonnaille-galette des rois en janvier et un dîner de fin de saison en juin, offerts aux adhérents (tes), permettent de se retrouver et passer d'agréables moments amicaux. La convivialité est « un plat qui est naturellement de mise »

Un dîner dansant à l'automne, avec l'orchestre « Evolution » et un repas concocté par un cuisinier de métier souhaité par la présidente qui met ainsi un point d'honneur à une des vocations de l'association, a permis de dégager des excédents qui ont été rendus aux membres du club sous forme de participation pour le voyage en Crête d'octobre.



Le Baptême Civil, c'est quoi ?

Le Baptême Civil est aussi appelé Baptême Républicain
Il connaît un engouement croissant en France depuis quelques années.



Il arrive parfois que des familles souhaitent baptiser leur enfant à l'église et à la mairie afin que des personnes non croyantes puissent participer à la fête ou pour donner à l'enfant un parrain ou une marraine non chrétienne.

Il s'agit d'une pratique tout à fait possible dans la mesure où un baptême civil constitue un acte civique et qu'un baptême chrétien constitue un acte religieux.

Les parrains marraines de la cérémonie civile peuvent être différents de ceux de la cérémonie religieuse, ainsi, si on le souhaite, l'enfant peut avoir deux marraines et deux parrains.

Il n'y a pas d'âge pour faire baptiser votre enfant !

Le baptême civil, c'est quoi ?

Que vous soyez athées ou de religions différentes, le baptême civil est un excellent moyen de célébrer la venue au monde de votre bébé sans lui donner un caractère religieux tout en ayant un (ou des) parrain(s) et marraine(s).

Quelle est son origine ?

C'est un décret du 20 prairial an II (le 8 juin 1794) qui a institué le baptême civil pour fêter l'entrée des enfants dans la communauté républicaine. Depuis deux siècles, certains gouvernements le remettent au goût du jour et il est toujours célébré aujourd'hui.

A qui s'adresser ?

Il n'existe pas aujourd'hui de texte officiel qui prévoit le baptême civil. Vous devez donc vous adresser à la mairie. On vous demandera votre livret de famille, une quittance de loyer, d'électricité ou autre et la copie de la pièce d'identité des parrains et marraines.

La cérémonie

Les parents et l'enfant sont accueillis par le maire ou son adjoint dans la salle des mariages. Il est fait un rappel historique sur l'origine de la cérémonie, puis un discours sur l'enfant et un rappel des valeurs républicaines.

Juste avant que le maire n'invite les intéressés à signer le certificat de parrainage civil, il demande aux parrains et marraines de s'engager solennellement et d'accepter leurs nouvelles "responsabilités". Ils pourront alors s'ils le souhaitent prononcer un discours.

Le certificat de parrainage civil est remis aux parents ainsi qu'aux parrains et marraines. Un exemplaire est destiné à l'enfant.

A-t-il une valeur juridique ?

Comme pour un baptême religieux, le certificat de baptême civil remis pendant la cérémonie n'a aucune valeur légale. S'il arrive malheur aux parents, le baptême civil ne crée aucun lien de droit entre les intéressés. Il s'agit uniquement d'un engagement moral de la part des parrains et marraines traduisant leur attachement particulier à l'enfant.

En outre ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil. S'il est dépourvu de toute valeur légale, le baptême civil n'en est pas moins un acte hautement symbolique. En effet, c'est aux parents et aux parrain et marraine d'entretenir l'engagement moral qu'ils ont pris le jour de la cérémonie.

ETAT CIVIL 2012

En 10 ans, nous recensons 81 naissances hors commune, 17 actes de reconnaissances, 44 mariages, 25 actes de décès et 54 décès hors commune.



9 Naissances :

10 janvier : Neil, de Luc DELACENSERIE et Delphine LUNG
20 janvier : Arthur, de Sébastien BIGNON et Fanny PERRIN
22 janvier : Marjorie, de Mickaël LABOUREL et Angela VILLAUME
2 mars : Bastien, de Sébastien CUNY et Bérangère BEJOT
29 mai : Léonie, de Xavier MANGENOT et Charline PIERRAT
9 juin : Emma, de Jean-Charles SIMONIN et Sandra CARLIN
14 août : Sacha, de Maxime ACKER et Marie THOMAS
14 décembre : Célestin, de David PETITNICOLAS et Mélisandre SIMON
25 décembre : Colombe, de John ANCEL et Sylvia LECLERC



4 Mariages :

7 avril : Séverine MAGRON et Jean-Yves RICHARD
12 mai : Rachel FERRY et Jérémie ZEMB
2 juin : Jessica MILLIERE et Frédéric DURAND
16 juin : Peggy BONNEL et Noël EBERLIN



6 Décès :

31 janvier : Marcel LHOTE, 77 ans
7 mars : Odile COLIN veuve SAINT-DIZIER, 83 ans
13 mars : Régina FLAYEUX veuve PIERRE, 103 ans
3 juin : Yolande PERRIN épouse PIERRAT, 86 ans
3 août : René DIDIERLAURENT, 88 ans
14 octobre : Michel KERN, 80 ans

Vous avez 60 ans ou plus ?

Voici ce qui peut vous intéresser...

Tout comme les 16/25 ans qui représentent 12 % de la population de la Commune, les personnes de plus de 60 ans sont aussi présentes.

Voilà pourquoi nous vous proposons cet article.



Le **CCAS** vous propose la livraison des **repas à domicile** :

Le repas est confectionné par l'hôpital de Fraize et vous propose des menus pour tous les goûts : sans sel, diabète, ...

Ils sont livrés juste avant midi par Annette dans des caisses isothermes et comprennent une entrée, un plat, un dessert

Le tarif est de 7.50 € par repas.

Contact : la Mairie au 03.29.50.30.18



Clic de La Déodatie

Maison de la Solidarité 26, rue de l'Amérique, 88100 Saint-Die-des-Vosges

Téléphone : 0329564288;

Le centre Local d'Information de Coordination de la Déodatie est un service gratuit, destiné aux personnes de plus de 60 ans, qui propose des informations, des conseils, une évaluation de la situation et la mise en place de réponses adaptées en fonction des besoins.

L'équipe du CLIC peut venir vous rencontrer à domicile, sur votre demande dans le but de répondre aux questions que vous vous posez et mettre en place les aides dont vous auriez besoin.

Le CLIC vous orientera en fonction de vos besoins vers l'organisme approprié pour tous les domaines, que ce soit pour :

- les aides à domicile (ADMR, ADAVIE, AMEVA Services, APAD, ou ARES'AU)
- les soins (SSIAD)
- les aides financières
- l'habitat
- les droits des personnes âgées
- l'hébergement sur notre secteur
- les téléalarmes (une liste est disponible pour trouver celle qui vous convient)
- ou tout autre service

Vous pourrez venir également en mairie pour recevoir de la documentation concernant les points énoncés ci-dessus.



ADMR

511 rue de Gérardmer 88650 ANOULD

Téléphone : 03 29 56 30 58

L'ADMR est un organisme privé. Il faut savoir qu'il en existe d'autres qui peuvent également apporter leurs services sur la commune. Vous pouvez en obtenir la liste auprès du CLIC.

L'ADMR apporte aux personnes âgées les services à domicile qui leur permettent de rester chez elles, et d'y être bien. Grâce à l'action conjuguée de bénévoles et de salariés à leur écoute, nos anciens peuvent jouir pleinement de la vie sans quitter leurs habitudes et leurs souvenirs ! Toutes les aides financières vous seront présentées pour chaque service souhaité.

Garde à domicile de jour et de nuit : pour quelques heures seulement ou davantage, occasionnelles ou régulières, en fonction des besoins de chaque personne. Ainsi, elles peuvent rester chez elles sans danger, ce qui évite souvent des placements non souhaités en institution.

Portage de repas à domicile

Accueil de jour : Accueillir pour une ou plusieurs journées par semaine, voire une demi-journée, des personnes en perte d'autonomie, dans des locaux aménagés, c'est ce que vous propose l'ADMR avec son service accueil de jour.

Maintien de la motricité, ateliers mémoires et sensoriels, mais aussi ateliers de divertissement, autant d'activités pour aider les personnes à garder leur autonomie et les liens avec l'extérieur.

Accompagnement/transport : L'ADMR propose une prestation spécifique «accompagnement/transport». Un salarié qualifié et formé va chercher la personne chez elle, la conduit, l'aide à s'installer dans le véhicule et l'accompagne pendant ses différentes démarches ou occupations. Ce service à la carte est valable pour tous types de déplacements : démarches administratives, déplacements de proximité (coiffeur, courses...), activités de loisirs.

Jamais seul ! FILIEN téléassistance : Filien est un système de téléassistance proposé par l'ADMR qui permet, grâce à un simple médaillon ou bracelet montre, d'être relié 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pas besoin de décrocher le téléphone, une pression sur le médaillon et un professionnel est à votre écoute, prêt à réagir.

Maintien à domicile des personnes âgées : Les actes essentiels de la vie : ménage, entretien du linge, préparation des repas, courses, et éventuellement l'aide à la toilette sont assurés par des professionnels qualifiés

SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile) : Ce sont des aides-soignants, aide médico-psychologiques et infirmiers qui interviennent au domicile, encadrés par le responsable infirmier coordinateur du service

Centres de santé infirmiers Le centre de santé infirmier ADMR permet notamment d'éviter une hospitalisation ou de sortir plus rapidement de l'hôpital pour retourner chez soi. Il veille à informer régulièrement le médecin traitant et d'autres intervenants si nécessaire.

Que s'est-il passé en 2012 à Ban-sur-Meurthe-Clefcy

✚ 13 janvier : Vœux du Maire

✚ 31 mars : cérémonie de la citoyenneté. 17 jeunes ont reçu leur première carte électorale



✚ 22 avril/6 mai : élection présidentielle, notre doyen s'est rendu au bureau de vote du centre pour accomplir son devoir de citoyen



✚ 1^{er} mai : Troc-plantes organisé par l'Association Patrimoine e Nature

8 mai : Cérémonies patriotiques au Centre et au Grand Valtin



26 mai : Journée du Souvenir au Mémorial de Boslimpré



11 au 20 mai, week-end de l'ascension : Exposition au Centre, au Grand Valtin et à la scierie du Lançoir dans le cadre de la Semaine des Arts.

3 juin : manœuvre des sapeurs-pompiers de Fraize sur un incendie de végétaux provoqué à la déchetterie verte des Ecluses, sous les ordres du Major Bernard URJA

9 et 10 juin : Epreuve cycliste Boucles de la Haute Meurthe

✚ 29 juin : remise des dictionnaires aux enfants de CM2 pour leur entrée au collège



✚ 5 juillet : Depuis 3 ans, on fête le dernier jour d'école à la cantine avec un menu surprise concocté par la Clef du Ban. Les enfants ont été nombreux à se régaler. La fréquentation de la cantine a augmenté cette année, il y a régulièrement plus de 20 convives.



✚ 11 août : Passage route de France féminine

✚ 12 octobre : A l'occasion de la Semaine bleue, rencontre de nos Anciens à la Salle des Fêtes pour un après-midi « couaroye » organisé par les membres du CCAS avec la participation de la MFR du braconseil.



- ✚ 15 et 22 septembre : passage rallyes de voitures anciennes
- ✚ 11 novembre : Cérémonie commémorative de l'armistice au Centre et au Grand Valtin
- ✚ 16 novembre : Accueil des nouveaux habitants et remise des prix « maisons fleuries »
- ✚ 5 décembre : Cérémonie patriotique intercommunale au Monument aux Morts à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie avec remise d'un nouveau drapeau aux Anciens d'AFN. Environ 120 personnes du canton étaient rassemblées.
- ✚ 6 décembre : L'association Petite Meurthe Loisirs a invité Saint-Nicolas à l'école
- ✚ 19 décembre : Goûter des plus de 70 ans organisé par le CCAS et la Commune avec remise d'un colis à chacun de nos 120 anciens.



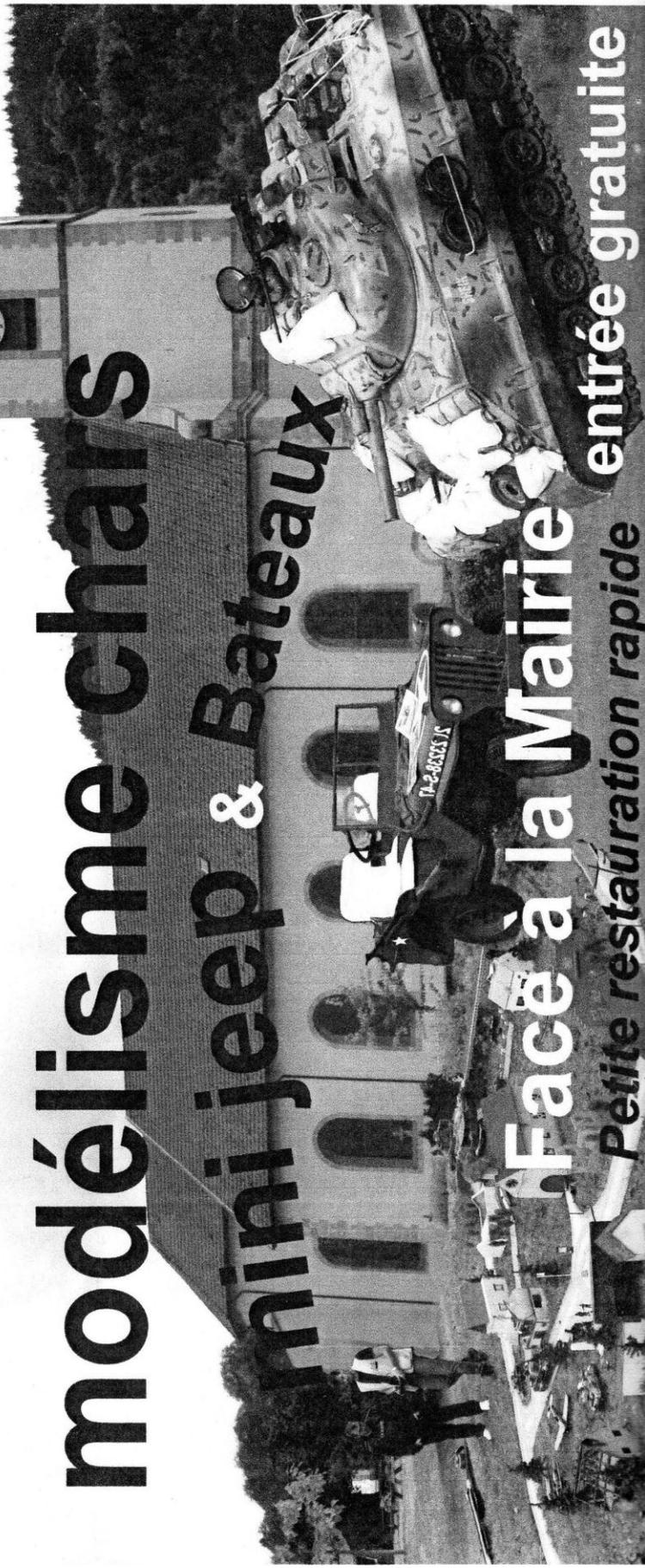
Ban-Sur-Meurthe Clefcy 8 et 9 juin 2013 Journées découvertes modélisme chars

mini jeep & Bateaux

Face à la Mairie

Petite restauration rapide

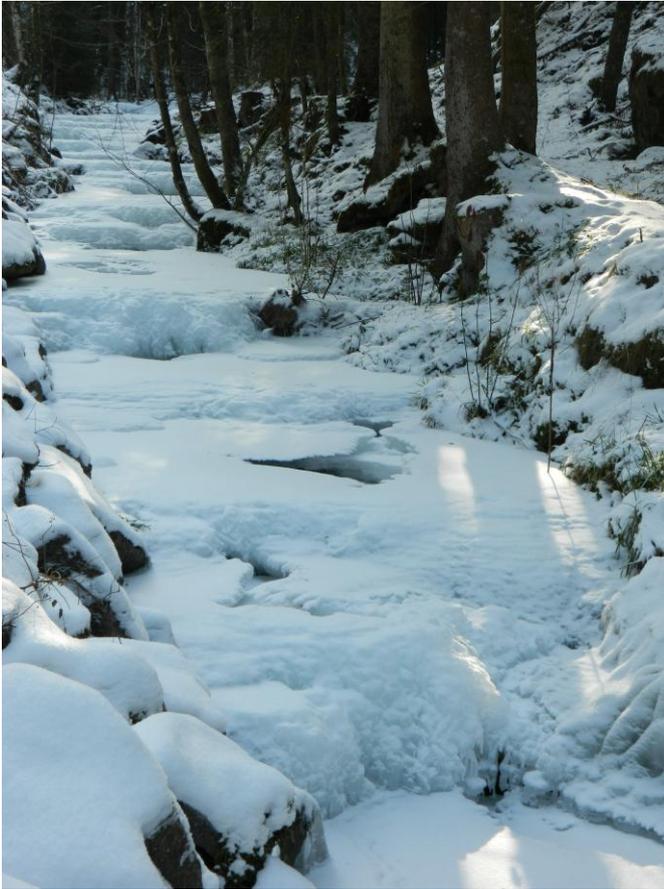
entrée gratuite



La nature dans tous ses états

L'année 2012 a connu des chocs climatiques importants, tout d'abord en février lorsqu'une vague de grand froid est arrivée.

La Glacière et sa Petite Meurthe s'en sont retrouvées figées





La tempête du 30 juin restera dans les mémoires. Le ciel s'est soudain assombri et le vent s'est mis à souffler. Avec lui, la grêle et la pluie ont occasionné bien des dégâts. A la glacière, la RD73 a été coupée à la circulation et le Grand Valtin a été séparé du bas de la commune le temps que le Conseil Général dégage a chaussée.





Puis le soleil est arrivé au mois d'août, les papillons étaient ravis, les fleurs se sont épanouies



Nous remercions tous les "planteurs" pour leur contribution à cette réussite : les employés communaux, les bénévoles de l'association Patrimoine et Nature mais aussi tous les habitants qui fleurissent leur maison ou tout simplement leur balcon.

Puis la saison des plantations est revenue et les écoliers ont découvert la technique de la mise en place d'arbres fruitiers dans le verger communal. Au total, ce sont 11 fruitiers divers et variés mais toujours d'origine locale qui ont été plantés en ce mois d'octobre.



Des plus petits aux plus grands, les enfants ont creusé le sol, planté des tuteurs et posé des liens pour que les arbres poussent bien droits. Ils ont aussi recouvert les racines de terre, sans oublier de bien tasser.



Nous remercions Mr Hubert THOMAS pour être venu bénévolement passer cette journée à faire découvrir une de ses passions aux enfants.